L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.

No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:

SAMEDI MATIN, 15 JUIN 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale

FUNERAILLES DE M. DAVIS.

Une foule immense accompagnait hier la dépouille mortelle de M. Davis. Des détachemens des divers corps de la légion accompagnaient le charbonière.

Les coins du poêle étaient tenus par Messieurs T Urquhart, Berthes, Dufour, et Lambert.

Arrivé à la chapelle, un requiem inspiré par M Prevost a été chanté par l'élite des artistes du théâtre d'Orléans. Ce morceau d'un style large et sévère et parfaitement appropié à la triste cérémonie, nous a octroyé digne de son talent.

Si M Davis n'est été qu'un homme bienfaisant, un bon père, un excellent ami, obligeant pour tous et jamais exclusif, nous laisserions à une main plus jeune le soin de jeter quelques fleurs sur la tombe qui vient de s'ouvrir pour lui à l'âge de 66 ans à peine. Mais comme homme à qui les arts sont particulièrement redevables, il a droit aux hommages de la presse, et à ce titre il nous appartient de mêler nos regrets aux regrets universels, et d'acquitter autant qui est en nous la dette de la reconnaissance publique.

M Jean Davis né à Paris était venu à la Nouvelle Orléans en 1809; généreux enfant de la France il combattit dans ces journées immortelles des fastes Louisianaises, où le léopard Britannique fut vaincu sur cette noble terre dont il avait rêvé l'esclavage.

M Davis a bâti le théâtre d'Orléans sur les ruines du théâtre St. Philippe; on peut dire que c'est lui qui a doté la Louisiane d'un spectacle français, et ce titre seul suffirait à la mémoire.

C'est à sa rare intelligence, à un prodigieux activité que la Nile-Orléans doit ce précieux monument conservateur de la langue française, et est d'autant le feu sacré des arts cet autre bienfait de sa vie.

Si l'on considère toutes les difficultés qu'il a eues à vaincre pour atteindre son but, on est tenté de croire qu'il ne fait désespérer de rien. Qui pourrait en effet arrêter le chef de l'industrie! Conduit par une volonté forte et persévérante, tous les obstacles doivent s'aplanir sous sa roue.

Les détachemens des divers corps ont escorté ses dépouilles mortelles jusqu'au champ du repos; et les honneurs militaires ont été rendus au vieux vétéran de 1815.

TRAITÉ ENTRE LES ÉTAS-UNIS ET LA HOLLANDE.

Un traité de commerce et de navigation a été conclu le 23 mai entre les E. U. et la Hollande, ce traité est publié dans le Globe du 5 de ce mois, nous traduisons du Bahimore American les clauses suivantes:

Toutes marchandises, quelque soit d'ailleurs leur nature et leur provenance, importées aux E. U. ou en Hollande, ou exportées des E. U. ou de la Hollande dans des navires Hollandais, ne payeront pas plus de droits que ceux qui sont prélevés sur les marchandises importées ou exportées dans des navires des Etats-Unis et réciproquement.

Les navires des deux nations ne payeront pas plus de tonnage, ou autres droits et taxes dans les ports de l'une d'elles que ceux qui sont prélevés par chaque nation sur ses propres navires pour le même objet.

Les consuls et vice-consuls des deux nations jouiront également de la même protection et des mêmes privilèges.

Les parties contractantes consentent à considérer et à traiter comme navires nationaux, tous ceux qui sont reconnus *tels* par les lois des deux nations respectivement.

En cas de naufrage ou d'avarie en mer, chaque partie contractante accordera aux navires nationaux ou de commerce de l'autre partie, les mêmes secours et la même protection qu'il accorderait à ses propres navires en pareils cas.

Ce traité restera en vigueur durant le terme de dix années, lequel terme pourra être indéfiniment prolongé du consentement des deux nations, et dans ce cas, le dit traité ne cessera d'être en vigueur que douze mois après que chacune des deux nations aura donné avis de son intention de l'annuler.

SUICIDE. Un jeune homme nommé Francisque Shrader, natif de Heldeoffer, royaume du Hanovre, a mis fin à ses jours le 8 de ce mois à St. Louis. Mr. Shrader était d'un caractère doux; il jouissait de fortune de tous ceux qui le connaissaient; on attribue cet acte de désespoir au désir qu'il éprouvait de retourner dans son pays, ce que ces moyens ne lui permettaient pas.

DERNIÈRES NOUVELLES DE MONTEVIDEO.

La barque Express, capitaine Grosdique, arrivée à Boston de Montévideo, a apporté des journaux de Buénos-Ayres jusqu'au 6 avril et de Montévideo jusqu'au 13.

Avec dates les affaires Françaises continuaient à être dans le *statu quo*.

Les bricks américains Eliza Davidson et America, dont nous avons annoncé la saisie à Lobrica Chica par la corvette française la Perle, ont été relâchés par l'amiral Leblanc sur la demande du commandant américain Nicholson et de Mr. Hamilton, consul des Etats-Unis à Montévideo. Dans les dernières détails que nous avons donnés sur cette affaire, nous avons dit que le commodore Nicholson, en apprenant que l'Eliza Davidson et l'America avaient été capturés, écrivit à l'amiral Français pour lui demander que ces deux navires fussent relâchés en lui faisant observer que le feu où ils avaient été capturés n'était pas dans les limites du blocus annoncé par l'amiral. Celui-ci refusa d'abord d'accéder à la demande de M. Nicholson à moins que des bons pour une somme égale à la valeur des deux navires lui fussent fournis comme garantie. Cette condition ne fut point acceptée par le commodore américain, qui, cependant, après une longue correspondance finit par convaincre l'amiral Français qui persistait à considérer cette prise comme légale, non, pas précisément parce qu'il y avait violation du blocus mais parceque, à ce qu'il paraît, l'un des capitaines américains avait refusé de montrer ses papiers sur la demande qui lui en avait été faite par le commandant de la corvette la Perle. Le capitaine Mattison, de l'Eliza Davidson, a déclaré en présence de l'amiral que pareille demande ne lui avait été adressée que lorsqu'il était près de Montévideo, et qu'il n'était comprenait d'y satisfaire. Le capitaine Roberts, de l'America, a avoué en effet qu'il s'était refusé de montrer ses papiers; mais qu'il n'était parce qu'au moment où il en avait été requis, il était retenu prisonnier dans la chambre avec une seule inutile à ses ports, et son second et son équipage avaient été enlevés de son bord.

Nous voyons avec plaisir que cette affaire, qui naquit au avec des suites sérieuses, s'est terminée à la satisfaction des deux parties. L'Eliza Davidson et l'America ont été relâchés près de Montevideo où ils avaient été conduits par la corvette la Perle.

Les ressources des Etats-Unis *Indépendance et Fairplay* étaient à Montevideo, à l'époque du départ de la barque Express. Le Fairfield revenait de Buenos-Ayres. Le blocus de cette dernière ville continuait encore.

La *Banda Oriental* et la Confédération Argentine en était en état de guerre; il n'y avait cependant encore eu aucun engagement sérieux.

La nouvelle de la défaite de Santa-Cruz par les troupes du Chili a été reçue avec joie à Montevideo.

Le général Bolivien Velasco a fait des ouvertures pour rétablir la paix entre la république de Montevideo et Buenos-Ayres; elles ont été favorablement reçues par cette dernière ville dont le gouvernement était sur le point d'envoyer des plénipotentiaires à Bolivie, au Pérou et dans le Chili pour y conclure un traité de paix.

Les vaisseaux de guerre anglais *Calliope et Orestia* étaient dans la rivière de la Plata. La flotte anglaise était dans ces parages en nombre égal aux forces françaises formant l'escadre du blocus.

TOUJOURS LA PROMENADE DU REMPART.

Nous demandons partout au public de revenir encore sur cette question que nous croyions virtuellement résolue; mais nous y sommes forcés par l'insistance de quelques notes adversaire. Toutefois nous ne ferons que répéter ce qu'il a déjà dit.

Nous ne tiendrons pas compte de ceux qu'un a même point cherché à nier, que la modification proposée ne coûtera pas environ 800,000— sur le parvage; c'est-à-dire environ soixante-six pour cent de la somme à payer, dans l'état actuel des choses, et une économie proportionnelle sur les réparations aux quelles donnerait lieu ce même pavage à l'avenir.

Ainsi l'amélioration proposée, amélioration dont nous soutenons l'utilité, affranchirait la corporation des deux tiers de ce qu'elle a maintenant à payer pour le pavage de la rue du Rempart: or, ce n'est certes point une économie sans importance. Les frais nécessaires pour effectuer la transformation de la rue et la transplantation des arbres, même avec tout le soin que cette opération délicate exige, ne pourraient jamais qu'absorber une petite partie de cette économie et d'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que la dépense du changement serait faite une fois pour toutes, tandis que l'économie qui en résulterait serait permanente.

Voilà pour la corporation, voici pour les propriétaires dont en affecte de prendre la défense, quoiqu'ils en soient nullement attaqués.

Pour tout ce qui concerne les frais de pavage proprement dits, les dépenses des propriétaires ne seraient par conséquent augmentées par la modification proposée parcequ'ils n'auraient à supporter que leur proportion de l'élargissement donné à la voie publique, soit environ un neuvième en sus de la dépense actuelle.

Quelque dépense qui mérite d'être mentionnée comme constituant la charge des propriétaires dans le projet d'amélioration, c'est celle qui résulterait de l'élargissement des banquettes d'une quinzaine de pieds.

Mais ces dépenses ne seraient elles pas largement compensées par l'agrément, qui résulterait pour eux de pouvoir avoir une promenade à leur porte et de jouir de la plus value considérable, que cette amélioration donnerait à leur propriété?

Ces dépenses à supporter avant d'ouvrir ce cours, je puis dire les personnes qui en intéressent sont de former une consommation de cinq piastres par personne. L'emploi en sera pour le bonheur d'une ville entière, s'il y a lieu, la fondation d'une institution qui, en dans l'intérêt chez nous, et qui honore de l'Amérique.

Dr. DUBOURG.

RAPPORT COMMERCIAL DE L'ABEILLE.—N.-ORLEANS SAMEDI 15 JUIN.

PRIX COURANT EN GROS

ARTICLES	De	A	Remarques
TOILE d'emballage à vrade de l'Ouest	23	— 28	ob. dem
de l'Ecosse	15	— 16	
de l'Allemagne			
CORDE d'emballage à fr de l'Ouest	10	— 12	dem
de Nord			
BICUIT à quintal	7	— 8	
Mayflour	6	— 7	
CIRE à fr			
Bougie	34	—	
BOUGIES			
Pimentant, livre à 100	6	— 8	
Adamantes à gros	8	— 9 00	
COTON à fr			
Le et blanc bon et beau	17	— 20	
premier ordinaire	14	— 16	nominal
bonne	12	— 13	
moyenne	11	— 12	
ordinaire	10	— 11	
Tex. et N. Ark. bon et beau			
première qualité			
bonne	16	— 17	
moyenne	14	— 15	
ordinaire	12	— 13	
CAFE à fr			
Java	14	— 18	
Cuba, bon à beau vert	11	— 12	
médiocre à moyen	9	— 10	
Rio	9	— 11	
St. Domingue	11	— 12	
CHANDELLES à fr			
Chandelle à suif	6 00	— 7 75	
CHANDELLES à fr			
Blanc de baleine à Boston	44	— 46	
de Nantucket	40	— 43	
Spif	18	— 16	
BOUCHONS à gros			
Velouté	3	— 4	
Commun	2	— 3	
FARINE à fr tarif	5 25	— 5 50	
POISSON à fr baril			
Maquereaux No 1	15	— 15 00	
do " 2	14 00	15 00	
do " 3	10	— 11 00	
Hareng à caisse	50	— 75	
Morue	4 75	— 5	
FRUIT à boite			
Abricots en grappes	1	— 1 50	
Pêches à fr	1 50	— 1 75	
Prunes à fr	1	— 1 50	
Fraises à fr	1 50	— 1 75	
Amerique coupée, mêle à fr	1	— 1 25	
GRAINS à baril			
Maïs en épis	50	— 60	
Engrain à boisseau	60	— 61	
Avoine	40	— 45	
Pois blanc à boisseau	9 00	— 10	
Pois rouge	50	— 60	
SACS en toile à la pièce	13	— 13	
POUDRE à fusil de Dupont à fr, par baq. de 25 liv			
Canardier, à baq. de 25 liv	6	—	
Fusilline en quarts de baq	7	—	
FER à livre	4	— 5	
PEAUX à fr			
Bœuf salées	6	— 7	
Bœuf sèches	14	— 15	
Daim	40	— 50	
Castor à gros			
Blaireau	1 00	— 1	
Rat	1 00	— 1	
Loutre	3	— 4	
Ours à la paire	5 00	— 6 00	
PROVISIONS à fr			
Saucisses	16 00	— 17 00	
Fromage	12 00	— 13 00	
Porc salé	23	— 25	
Jambon de Mayence	20	— 25	
Jambon fumé	8	— 10	
Beurre de Kentucky	20	— 25	
Beurre de Baltimore	18	— 20	
Beurre de Boston	18	— 20	
Beurre de Nouvelle-Orléans	15	— 16	
Beurre de Goshen à fr	20	— 25	
Fromage de Gruyère	9	— 10	
Fromage de Hollande	14	— 15	
Fromage de Gênes	14	— 15	
Fromage de Parme	14	— 15	
Fromage de Chester	14	— 15	
Fromage de Stilton	14	— 15	
Fromage de Cheshire	14	— 15	
Fromage de Suisse	14	— 15	
Fromage de Limbourg	14	— 15	
Fromage de Brie	14	— 15	
Fromage de Cantal	14	— 15	
Fromage de Roquefort	14	— 15	
Fromage de Parmesan	14	— 15	
Fromage de Sassenage	14	— 15	
Fromage de Lodi	14	— 15	
Fromage de Mont Cenis	14	— 15	
Fromage de Mont Dore	14	— 15	
Fromage de Mont Blanc	14	— 15	
Fromage de Mont Rose